



**PROCÈS-VERBAL ET DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STEENE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026**

L'an deux vingt - cinq, le 22 avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DAVROUX, Président du CCAS, et après convocation régulièrement faite sur les boîtes mail individuelles.

Etaient présents : MM. Alain DAVROUX, Patricia DOUAY, Edith DEWAELE, Céline CALESSE, Eliane SENGULEN, Claudie JOUVENOT, Cédric MACRON

Procuration : néant

Absents excusés : Mme Stéphanie SALADIN

Absents : Mme Estelle ACHTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h15.

Mme Patricia DOUAY est désignée secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre du jour et indique les discussions à aborder qui n'amèneront pas de délibérations ce jour comme le Plan de Sauvegarde, l'organisation du repas des aînés et la location des terres agricoles de Spycker.

Il est également demandé si les membres présents acceptent d'ajouter à l'ordre du jour la délibération instaurant le règlement intérieur du Conseil d'administration du CCAS. Aucune objection n'est faite à cet ajout.

Monsieur le Président profite de ce début de séance et de l'installation du nouveau conseil d'administration pour faire les présentations de chacun : Mme DOUAY Patricia prend le poste de vice – présidente du CCAS. MM Edith DEWAELE, Céline CALESSE sont des membres du Conseil Municipal. MM Eliane SENGULEN, Stéphanie SALADIN et Cédric MACRON sont des personnes actives dans la vie communale.

Monsieur le Président rappelle que le CCAS de STEENE fonctionne de façon plus restreinte que dans les grandes villes qui ont du personnel dédié. Le CCAS repose sur une charte dont Monsieur le Président en fait la lecture.

Monsieur le Président rappelle également que tout ce qui est dit lors des conseils d'administration du CCAS ne doit pas être divulgué. Une commission permanente sera mise en place. Elle sera chargée

d'examiner les dossiers sans réunir l'entièreté du Conseil d'administration. Un compte – rendu sera alors établi lors du conseil suivant.

1- **Délibération 2026-001 – approbation du compte de gestion**

Pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement sont :

- URSSAF : 300.00€
- Colis de Noël : 5 813.50€
- Repas des aînés : 2 660.00€
- Aides sociales : 1 227.00€
- Watringues : 35.00€
- Taxes foncières : 1 202.00€
- Autres dépenses :

Les recettes de fonctionnement sont entre autres :

- Fermage : 2 937.45€
- Dons (repas) : 380.00€
- Jardins ouvriers : 180.00€
- Concessions cimetière : 300.00€
- Autre don : 100.00€

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS approuve à l'unanimité le compte de gestion 2025 du CCAS.*

2- **Délibération 2026-002 – approbation du CFU 2025**

Monsieur le Président se retire et laisse Mme DOUAY Patricia, Vice – Présidente effectuer la présentation du compte administratif.

| FONCTIONNEMENT      |            |
|---------------------|------------|
| Recettes            | 7 897.45€  |
| Excédent 2024       | 9 976.95€  |
| Dépenses            | 11 237.50€ |
| Excédent de clôture | 6 636.90€  |

| INVESTISSEMENT      |             |
|---------------------|-------------|
| Recettes            | 0.00 €      |
| Excédent 2024       | 11 223.59 € |
| Dépenses            | 0.00 €      |
| Excédent de clôture | 11 223.59 € |

*Hors de la présence du Président, Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.*

**3- Délibération 2026-003 – approbation du budget primitif 2026**

Monsieur le Président laisse la parole à Mme DOUAY Patricia pour la présentation du budget primitif 2026.

| SECTION FONCTIONNEMENT - DÉPENSES |         |                                                         |                    |
|-----------------------------------|---------|---------------------------------------------------------|--------------------|
| Chapitre                          | Article | Libellé                                                 | Montant            |
| 11                                | 623     | Publicité, publications, relations publiques            | 12 500.00 €        |
| 11                                | 635     | Autres impôts, taxes et vers. Assimilés                 | 1 300.00 €         |
| 012                               | 6450    | Charges de sécurité sociale et de prévoyance            | 320.00 €           |
| 65                                | 65134   | Aides                                                   | 1 636.90 €         |
| 65                                | 65568   | Autres contributions                                    | 40,00 €            |
| <b>TOTAL</b>                      |         |                                                         | <b>15 796.90 €</b> |
| SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES |         |                                                         |                    |
| Chapitre                          | Article | Libellé                                                 | Montant            |
| 75                                | 756     | Libéralités reçues                                      | 200.00 €           |
| 75                                | 757368  | Autres                                                  | 6 000.00 €         |
| 75                                | 75813   | Redevances versées par les fermiers et concessionnaires | 2 500.00 €         |
| 75                                | 75888   | Autres produits divers de gestion                       | 460.00 €           |
| 002                               | 002     | Excédent de fonctionnement reporté                      | 6 636.90 €         |
| <b>TOTAL</b>                      |         |                                                         | <b>15 796.90€</b>  |

| SECTION INVESTISSEMENT - DÉPENSES |         |                                    |                    |
|-----------------------------------|---------|------------------------------------|--------------------|
| Chapitre                          | Article | Libellé                            | Montant            |
| 21                                | 2188    | Autres immobilisations corporelles | 11 223.59 €        |
|                                   |         |                                    |                    |
| <b>TOTAL</b>                      |         |                                    | <b>11 223.59 €</b> |
| SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES |         |                                    |                    |
| Chapitre                          | Article | Libellé                            | Montant            |
| 001/001                           |         | Solde d'exécution positif reporté  | 11 223.59 €        |
| <b>TOTAL</b>                      |         |                                    | <b>11 223.59 €</b> |

Il a été budgété :

- 6 500.00€ pour les colis,
- 3 000.00€ pour le repas des aînés
- 2 000.00€ pour l'action sociale.

La subvention versée par la commune est de 6 000.00€

Après délibération, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif pour l'année 2025.

Madame JOUVENOT souhaite intervenir concernant les aménagements des espaces verts de la commune qui manquent de bancs et de poubelles. Lorsqu'elle se balade dans le village, elle remarque qu'il n'est pas simple de se reposer par manque d'équipements et de disposer de poubelles pour les déchets.

Monsieur le Président précise alors que cette question est à l'étude par le service technique qui doit déterminer où il est possible d'installer des bancs et des poubelles sur la commune.

#### 4- **Délibération 2026-004 – adoption du règlement intérieur**

Comme demandé en début de séance, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le règlement intérieur du CCAS. Monsieur le Président en rappelle les grandes lignes :

- L'historique, la présentation, le fonctionnement du CCAS
- Les grands axes,
- La composition : 4 membres élus du Conseil municipal et 4 membres au choix désignés par Le Président
- La commission permanente. A ce sujet, Monsieur le Président questionne l'assemblée afin de connaître les éventuelles candidatures à siéger au sein de la commission permanente. Mme DOUAY, vice – présidente souhaite y siéger tout comme Mme Eliane SENGULEN et Edith DEWAELE. Le poste restant vacant sera proposé à Mme Estelle ACHTE, absente ce jour.

Concernant l'aide sociale, Monsieur le Président rappelle que les membres sont soumis à une impartialité totale, au secret professionnel.

Les conditions d'éligibilité pourront être révisées, précisées quant au calcul du reste à vivre pour l'attribution des bons alimentaires. Il serait alors souhaitable que le prochain conseil d'administration se tienne avant la fin juin pour qu'au 1<sup>er</sup> juillet le dossier de demande d'aide soit à jour.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le règlement intérieur du CCAS.

Après avoir soumis au vote les différentes délibérations inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose que soit abordé les sujets suivants : le repas des aînés, les colis, le Plan de

Sauvegarde Communal ainsi que les courses. Sera également abordé le sujet des terres agricoles de SPYCKER.

**Le repas des aînés.**

Pour rappel, le repas des aînés concerne les 65 ans et plus. Il a souvent lieu en mai/juin mais en raison des élections municipales de mars dernier, il n'était pas possible de s'engager sur une date de repas.

Le formulaire est prêt à être imprimé. Il reste à déterminer une date ; les aînés souhaitent un samedi midi de préférence. Cela ne rend pas la tâche facile si l'on veut une animation – qui sont souvent proposées en soirée ou dimanche.

Avant, la commune proposait aux aînés le repas et le colis. Mais le coût ne peut plus être supporté par la commune. C'est pour cela que l'ancienne équipe municipale a souhaité laisser le choix aux aînés entre le repas, le colis ou le repas et le colis avec une participation financière. On a également des « extérieurs » qui participent au repas. La participation financière est la suivante :

- Conjoint (- de 65 ans) : 10.00€
- Repas + colis : 40.00€
- Extérieur : 40.00€

Le 1<sup>er</sup> repas a eu lieu en 2022 (après le COVID) à la salle des fêtes. 89 personnes étaient inscrites. La 2<sup>ème</sup> année, 50 personnes ont participé au repas puis l'année suivante seulement 30 personnes. On a ainsi basculé sur un restaurant (Café des Orgues à Herzele) car les traiteurs ne font pas de prestations en deçà de 50 personnes. 30 personnes dans la grande salle des fêtes n'auraient pas été une réussite. L'année dernière, le repas a eu lieu à l'Estaminet Palace avec 45 participants (dont les élus). Cela représente un bus complet financé par le CCAS.

Un sondage à la sortie du bus a permis de recueillir des avis positifs sur le repas spectacle.

Madame Céline CALESSE se demande ce qui pourrait plaire à nos seniors. Le CCAS a essayé plusieurs animations sans succès : ADAR, thé dansant ... personne ne se déplace ou ne bouge.

Madame Eliane SENGULEN évoque une sortie « guinguette » (repas avec musiciens) qui pourrait plaire.

Mme DOUAY a contacté « les insolites » mais le planning des spectacles n'est pas encore établi pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2026. Il faut également faire attention à la semaine bleue car l'année dernière Anim'Steene avait emmené les aînés à l'Oasis. Quel que soit le projet, il faut fixer une date courant septembre ou novembre pour établir des devis dans différents établissements.

**La date retenue est le 7 novembre 2026.**

**Les colis de Noël**

Mme DOUAY Patricia et Edith DEWAELE se rendront aux prochaines portes ouvertes Epicur. La commande doit être passée pour septembre. La distribution peut être déjà fixée au mercredi 16 décembre. Seul l'endroit de livraison reste à préciser. La distribution à domicile peut se faire dans la foulée de la livraison, vers 13h00 – 13h30.

**Les personnes vulnérables – le PCS**

La liste des personnes vulnérables est une liste établie à la demande des personnes. Les personnes isolées, souffrant de handicap peuvent se faire connaître en mairie pour qu'une attention particulière leur soit apportée en cas de canicule, accidents industriels ...

Une campagne de communication vient d'être lancée sur les réseaux de la commune, au comptoir de la mairie ainsi que sur l'application « Ma mairie en poche ». Un encart municipal sera inséré dans le prochain journal communal. Tout le monde ne va pas sur les réseaux donc il ne faut pas hésiter à aborder le sujet avec des personnes que l'on peut identifier comme « vulnérable ». Mais il s'agit avant tout d'une démarche volontaire de la part des personnes concernées.

34 personnes sont actuellement inscrites et classées par secteur. Chaque membre du conseil d'administration aura en charge 3 ou 4 personnes. Toutefois, il n'y a aucune communication sur ce dont elle souffre par exemple.

Madame Claudie JOUVENOT demande si elle peut se rendre chez les personnes pour se présenter. Monsieur le Président répond par l'affirmative ; les personnes inscrites sur le PCS auront une lettre leur indiquant le numéro de téléphone de leur référent au CCAS.

Si un évènement quelconque venait à survenir, les personnes vulnérables sont celles vers qui les référents doivent se rendre en priorité.

**Les courses aux seniors.**

Tous les vendredis ou les samedis au plus tard, le CCAS emmènent les seniors aux courses au centre commercial LECLERC. Il s'agirait, pour la nouvelle équipe, d'établir une liste de personnes susceptibles de les accompagner.

Il est aussi proposé de réfléchir à emmener ces personnes au marché de Bergues pendant les beaux jours, par exemple d'avril à octobre. Elles peuvent emprunter la navette de la CCHF au matin et un agent communal, à l'aide du minibus, les récupérer vers 11h (à la gare routière).

Il faudrait également voir avec la CCHF quel serait le coût d'un transport aller-retour par personne et de comparer ce coût à la navette. Pour bénéficier du service de transport de la CCHF, les personnes doivent s'inscrire : Monsieur le Président prendra contact avec la CCHF pour savoir s'il est possible de signer un partenariat pour aller au Marché de Bergues.

Mme Claudie JOUVENOT se porte volontaire pour emmener les dames aux courses s'il est possible qu'elle utilise son véhicule personnel.

**Les terres de Spycker.**

Monsieur COEVOET, agriculteur, cesse son activité fin 2026. Il n'a pas encore donné de date précise. Le CCAS devra travailler avec le notaire pour un nouveau bail de location des terres agricoles situées sur SPYCKER. Priorité sera donnée aux steenois ayant une petite surface agricole. Aucune vente de terres, que nous avons reçues en don, ne sera possible.

Un courrier sera adressé à Monsieur COEVOET pour lui demander à quelle date exacte il libère les terres ; un inventaire des baux fermiers sera réalisé par le secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clos la séance à 20h00.

Le Président,

Alain DAVROUX

La secrétaire de séance

Patricia DOUAY